

L'an deux mille vingt, le vendredi 20 Novembre, à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Socio-éducative de Priaires, suite à la convocation du 16 novembre 2020.

Membres en exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Etaient présents : **BOUCHERY** Marie-Christelle, **BERTAU** Jean-Marie, **GRATALOUP** Monique, **VIAUD** Patrice, **LIXON** Myriam, **CONSTANTIN** Jocelyne, **WIERZBICKI** Pascal, **AUDÉ** Christine, **LATROMPETTE** Sophie, **WIERZBICKI** Nadine, **MOREAU** Cédric, **TEILLET** Philippe, **MENNEGUERRE** Jean-Luc, **GIRARDEAU** Fabrice, **PÉTORIN** François

Etaient absents et excusés : néant

Etaient représentés : **CHAT** Cyril donne pouvoir **GRATALOUP** Monique (arrivée à 21h20)

DUGLEUX Sébastien donne pouvoir à **MENNEGUERRE** Jean-Luc

BERTHELOT Lucie donne pouvoir à **AUDÉ** Christine

GIBAULT Florent donne pouvoir à **VIAUD** Patrice

Madame le Maire remercie l'assistance d'être présente, et constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Mme Nadine WIERZBICKI a été désignée Secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu

Le compte rendu du conseil municipal du 23 octobre 2020 n'a pas apporté d'observations particulières et a été approuvé à l'unanimité.

VOTE : 19 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

2. Adhésion au CAUE 79

Monsieur Jean-Marie BERTAU, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que la Commune de Val-du-Mignon adhère au Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement des Deux-Sèvres (CAUE). Cet organisme est en mesure d'apporter une aide à la décision en matière d'aménagement de l'espace et des constructions au service des collectivités et également des particuliers, à titre gratuit.

La cotisation s'élève, selon un barème, à 200€ pour l'année 2020. Le fait d'adhérer au CAUE79 minore de 50 % la cotisation à ID79 (200 € au lieu de 400 €)

Concomitamment à cette délibération, Madame Le Maire précise qu'une rencontre a été planifiée avec le CAUE79 le jeudi 21 Janvier 2021 à 14h30, afin de réaliser une étude gratuite, dans le cadre du projet de l'école (accès, parking, surface nécessaire pour l'acquisition du terrain de M. Chaigneau...), ainsi qu'une rencontre avec l'Ingénierie Départementale (ID79) le jeudi 26 Novembre 2020 à 14h.

Concernant le projet de l'école, Madame Le Maire précise que le propriétaire du terrain est toujours en accord pour vendre une partie de sa parcelle à la Commune, mais que pour le moment, aucun compromis n'a été signé.

Monsieur Philippe TEILLET demande à Madame Le Maire de préciser s'il s'agit bien de la parcelle n° 312 qui est concernée par le projet.

Madame Le Maire répond que c'est bien cette parcelle, ainsi que la n° 313, mais surtout la partie la plus proche de l'école. Elle précise aussi qu'une discussion est en cours avec Vendée Sèvres Négoce (VSN) pour le partage de cette parcelle, et, insiste sur le fait qu'il faille connaître la surface nécessaire à acquérir pour la faisabilité d'un parking, un circuit piéton qui rejoindrait la route départementale pour les familles qui arrivent du lotissement des Raclettes, afin d'accéder à l'école en toute sécurité.

Monsieur Philippe TEILLET intervient et soulève que les trois mandatures précédentes ont stoppé les projets à cause du prix de vente pratiqué par le propriétaire du terrain. Lors de la dernière mandature, il avait été proposé 15 € HT pour le m² constructible, et 2 € HT le m² non-constructible. Il s'interroge aussi sur le fait de savoir si la Commune ne pourrait pas déposer un droit de préemption sur la partie du terrain non constructible à ce-jour, afin qu'elle le devienne lors de l'application du PLUID.

Madame Le Maire précise que la partie du terrain côté rue de la Voie Romaine n'est pas constructible, à cause de la présence des silos, qui génère une zone de sécurité.

Monsieur Jean-Luc MENNEGUERRE prend la parole pour déclarer que si le propriétaire avait cédé son terrain 25 ans auparavant, le projet aurait déjà été réalisé.

Monsieur Patrice VIAUD intervient pour préciser que ni l'achat du terrain, ni le projet ne sont finalisés, mais que ce n'est à ce-jour qu'à l'état d'étude, et, ajoute qu'il serait bien d'arrêter de parler du passé. Il insiste sur la priorité de ne plus faire entrer et sortir les enfants sur la route départementale.

Madame Le Maire et Monsieur Pascal WIERZBICKI interviennent pour préciser qu'à ce-jour, le Plan Particulier de Mise en Sûreté contre les attentats (PPMS) n'est pas réalisable, car le parking situé devant l'école n'est pas en règle.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adhérer au CAUE79 et s'engage à voter les crédits nécessaires.

VOTE : 19 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

3. Convention « Atelier Chantier insertion » avec Nature Solidaire

Madame Monique GRATALOUP, Adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal la convention de l'association qui porte sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi, résidents sur le territoire communal, rencontrant des difficultés d'exclusion.

La convention a pour objet de définir les modalités de la contribution financière de la commune pour soutenir le fonctionnement de l'association.

La participation financière s'élève pour 2020 à 450 € (0.40 € par habitant).

Monsieur Jean-Luc MENNEGUERRE prend la parole, et, montre à chaque membre de l'assemblée une photographie du chantier en cours, qui a débuté début septembre 2020, le long du cours d'eau au Plénisseau, avant de préciser qu'un très bon travail a été effectué, mais il souligne aussi, que ce chantier a été réalisé dans des conditions plus que difficiles (intempéries, etc...).

Madame Le Maire fait remarquer que la Commune n'a pas eu connaissance du commencement de ce chantier. Il est donc demandé à M. Patrice VIAUD, délégué suppléant du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN), de signaler au Syndicat de prévenir La Commune avant tous commencement de chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à 18 voix et 1 abstention, la convention et autorise le Maire à signer la convention ci-annexée.

VOTE : 18 POUR/ 0 CONTRE/ 1 ABSTENTION

4. Convention de partenariat SDIS 79 – Réalisation d’une étude de Défense Extérieure Contre l’Incendie (DECI)

Madame Le Maire, expose au Conseil Municipal que le vote pour la réalisation de l’étude de défense extérieure contre l’incendie est reporté, du fait que la Commune ne peut à ce-jour pas prétendre au subventionnement du Conseil Départemental dont l’enveloppe a expiré en septembre 2020.

Madame Le Maire précise que lorsque la Commune aura connaissance de l’enveloppe du Conseil Départementale 2021, si toutefois celle-ci est réattribuée, un nouveau devis sera sollicité auprès du SDIS 79.

Madame Le Maire ajoute que le SDIS 79 s’est rendu à Priaires afin de procéder à la vérification des pompes à incendie et les accès aux points d’eau pour les pompiers. Elle précise que des maisons jouxtant le département de la Charente-Maritime doivent être sécurisées, et qu’il faudra donc pour cela signer un partenariat avec la Commune de Marsais.

Il est proposé au Conseil Municipal

- De reporter ce projet jusqu’à ce que la Commune ait connaissance de l’enveloppe allouée en 2021 par le Conseil Départemental

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal accepte le report de ce projet à l’unanimité.

5. Convention de formation professionnelle auprès de l’Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (UFCV) – Prise en charge de la formation BAFD de Mme RICHARD

Monsieur Patrice VIAUD, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que pour l’exercice de ses fonctions de Directrice de l’accueil périscolaire, l’agent Marie-France RICHARD, doit posséder obligatoirement le Brevet d’Aptitude aux Fonctions d’Animateur (BAFD).

Pour l’obtention du BAFD, l’agent doit suivre une formation initiale de 9 jours du 11 au 19 janvier 2021 à la Rochelle. Mme RICHARD n’étant pas titulaire du permis de conduire, il a été retenu la formule en pension complète, pour laquelle, une convention de formation professionnelle continue doit être établie.

Le coût de la formation initiale de 9 jours en pension complète s’élève à 699 € TTC.

Monsieur Patrice VIAUD précise que la formation du BAFD se déroule en 4 étapes (43 jours) :

- **Formation générale** – 9 jours
- **1^{er} stage pratique** – 14 jours
- **Formation de perfectionnement (à réaliser dans les 18 mois)** – 6 jours
- **2nd stage pratique** – 14 jours

Il ajoute aussi pour information, qu’une session de perfectionnement est prévue du 20 au 25 Septembre 2021, à La Rochelle et, que le coût pour la commune de la formation de perfectionnement en pension complète s’élèvera à 479 € TTC.

Monique GRATALOUP prend la parole et précise que lors de l’entretien professionnel de Mme RICHARD, les élus ont proposé de l’accompagner durant cette formation (accompagnement sur le lieu de la formation, aide à la rédaction...), ainsi que des membres du CSC Mauzé, et ajoute que les stages pratiques seront réalisés sur la période des vacances scolaires.

Monsieur Jean-Luc MENNEGUERRE se réjouit de cet engagement.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention, et accepte la prise en charge par la commune du coût de la formation.

VOTE : 19 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

6. Service des eaux de la Vallée de la Courance - Approbation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services de production et de distribution d'eau potable

Madame le Maire présente à l'assemblée, conformément aux articles L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, les deux rapports annuels 2019 du service des eaux de la Vallée de la Courance sur le prix et la qualité du service public d'eau potable- Compétences Production et Distribution - qui a été transmis et porté à la connaissance de chaque membre du conseil municipal. Ils sont également destinés à l'information des usagers.

Il est précisé que la CAN a la compétence Rivière, Assainissement, Eau Potable et Eaux Pluviales (le petit cycle de l'eau), et que la SAUR a un contrat de délégation de service public et assure l'entretien de la défense incendie (compétence qui reviendra ensuite aux communes). L'ensemble du personnel a été transféré à Niort Agglo mais maintenu sur le site d'Epannes.

Madame Le Maire ajoute que le contrat de la SAUR prenant fin au 31/12/2021, un nouveau marché sera lancé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les deux rapports présentés.

VOTE : 19 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

INFORMATIONS DIVERSES

Madame Le Maire informe que le Conseil Municipal des Enfants (CME) a été élu le Lundi 16 Novembre 2020, et précise qu'il y avait 8 candidats, et seulement 6 ont été élus. Elle précise que les 2 enfants non élus pourront tout de même participer aux réunions. Elle ajoute que l'organisation a été compliquée du fait que la Directrice de l'école avait interdit l'accès de l'école aux élus. Madame Christine AUDÉ ajoute qu'il faudrait améliorer la préparation de cette élection en fabriquant des cartes d'identité et d'électeurs factices au nom de chaque enfant électeur, et, aussi, qu'il serait intéressant de retrouver la date de création du CME, les dates et compte-rendu des réunions, ainsi que les projets réalisés. Madame Myriam LIXON souligne que les enfants ont été très intéressés par ces élections.

Madame Monique GRATALOUP précise qu'une campagne de mise à jour du fichier des personnes sensibles est en cours, en insistant sur le fait que pour être inscrit sur le registre, leur accord est obligatoire. Pour cela, une fiche d'inscription sur le registre Communal sera distribuée aux personnes concernées en même temps que le journal communal « Comm'une info ».

Monsieur Philippe TEILLET informe qu'il a été contacté par 2 personnes âgées ayant assistées à la réunion publique, qui se soucis du portage des repas qui pourrait être mis en place par la Commune, car ils sont satisfaits de la société « Menus services », et ne souhaitent pas changer de prestataire.

Madame le Maire intervient en précisant que suite à une visite au restaurant scolaire sur le temps du repas, elle a constaté une quantité importante de restes alimentaires. Elle fait part de son questionnement sur ce qui pourrait être mis en place en restant dans la légalité, sachant que les possibilités sont très restreintes à cause de l'hygiène et de la contamination par bactéries.

Monique GRATALOUP exprime l'idée que les personnes âgées valides puissent aller déjeuner au restaurant scolaire avec les enfants (hors crise sanitaire).

Monsieur Jean-Marie BERTAU propose aux membres de la commission « Bâtiments - Patrimoine – Voirie » de fixer une réunion de travail au Jeudi 3 Décembre 2020 à 18h à la Mairie d'Usseau.

Monsieur Patrice VIAUD signale qu'une route a été abîmée (bitume arraché) au Plénisseau.

Madame Le Maire informe qu'elle a rencontré M. GUILLOTEAU, M. BOITHELIO et Mme ARZUR. Elle ajoute que la formation des élus « Les clés de lecture de mon territoire » du 11 Décembre 2020 de 18h à 23h est maintenue, mais que le lieu reste à définir (La Rochénard ou Val-du-Mignon).

TOUR DE TABLE

- Monsieur Philippe TEILLET annonce que le projet du CCRET pour le budget participatif a été retenu.
- Monsieur Patrice VIAUD informe que Mme SAUZEAU réclame de l'éclairage public « Rue des Traverses » à Antigny.
- Madame Le Maire annonce qu'elle rencontre M. GEORGES et Mme IGLE pour les guets réalisés sur la parcelle de M. SORIGNY à Thorigny sur le mignon.
- Madame Monique GRATALOUP informe que la vente de lanternes chinoises pour le Téléthon 2020, par le comité des Fêtes et des loisirs d'Usseau, est maintenue, car pour la matière (papier de soie), les conditions de stockage ne sont pas optimums. Elles seront vendues au prix de 1,50 € la lanterne. Elle précise aussi qu'à l'occasion du Téléthon 2020, des boîtes à dons ont été mises à disposition dans chaque Mairie.
- Madame Jocelyne CONSTANTIN ajoute qu'à l'occasion du Téléthon 2020, le comité de pilotage ne pouvant pas organiser le repas et les 10h pédestres cette année (crise sanitaire), il souhaite proposer aux restaurateurs de vendre des repas à emporter en augmentant le prix du repas de 1 € qui sera reversé au Téléthon, et, ajoute que les lanternes chinoises ne seront pas vendues.
- Monsieur Cyril CHAT fait part de 2 plaintes de parents d'élèves en classe de Petite Section concernant les difficultés rencontrées avec un enfant turbulent. Madame Le Maire ajoute qu'elle n'a aucun pouvoir sur les élèves et précise que le pouvoir décisionnel est uniquement détenu par la Direction Académique, mais aussi, que l'adhésion des parents est obligatoire quelle que soit la décision. Elle informe qu'une rencontre est programmée le Lundi 7 décembre 2020 en présence du médecin scolaire, la psychologue scolaire, l'inspectrice de l'académie et les parents de l'enfant.

Monsieur Cyril CHAT informe que l'Association des Parents d'Elèves (APE) offrira 1 livre par enfant, et demande si la distribution pourrait être effectuée par le père Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Prochaine réunion : Vendredi 18 décembre 2020 à 20h, lieu à définir.

Affiché en exécution de l'article 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Val-du-Mignon, le 30 Novembre 2020.

La Secrétaire de séance,

Nadine WIERZBICKI

Le Maire,

Marie-Christelle BOUCHERY